

# Club d'Athlétisme de Drummondville

## CODE DE CONDUITE DES ATHLÈTES

### SECTION A : DIGNITÉ

#### Courtoisie

---

1. **Créer un contexte propice aux échanges courtois en faisant preuve de considération, de politesse et en utilisant un langage approprié.**
  - a. L'athlète est conscient de son environnement et reconnaît le lieu et le moment propices pour communiquer une information de nature délicate, relativement à son développement.
  - b. L'athlète est réceptif aux commentaires et suggestions qui lui sont transmis de façon courtoise et respectueuse.
  
2. **S'abstenir de toute forme d'harcèlement et de pratiques discriminatoires.**
  - a. L'athlète s'abstient d'exercer sur une autre personne toute pratique discriminatoire ayant pour but ou pour effet d'insulter, d'intimider, d'humilier, d'offenser ou de dominer cette personne.

#### Sécurité

---

3. **S'assurer que les règles de sécurité sont appliquées.**
  - a. L'athlète s'assure de connaître les règlements de sécurité et d'utiliser les installations et les équipements de manière respectueuse et civilisée, en respectant ses propres limites.
  - b. L'athlète restera attentif à toute consigne demandant un arrêt par ses coéquipiers, les entraîneurs et/ou les officiels.

## Compétence et professionnalisme

---

### 4. Connaître les règlements et procédures de compétition; se conformer aux règles énoncées.

- a. L'athlète agit avec respect envers l'autorité du personnel d'entraînement, le responsable de l'équipe, les officiels et les différents intervenants.
- b. L'athlète est attentif au déroulement de ses entraînements et/ou de sa compétition et est prêt au moment où il doit exécuter sa performance.

### 5. Développer des bonnes habitudes de vie, adopter une attitude sportive et gagnante.

- a. L'athlète a l'obligation d'aviser son entraîneur s'il n'est pas en état physique ou psychologique de pratiquer son sport.
- b. L'athlète adopte un comportement qui contribue positivement à sa condition physique et à son rendement personnel ainsi qu'à tout autre participant.
- c. L'usage, la consommation ou la possession de substances interdites visant à améliorer la performance sont strictement défendus.

### 6. Faire preuve de ponctualité et d'assiduité.

- a. L'athlète est présent à l'heure indiquée lors des événements tels que les entraînements, le début des épreuves, les camps d'entraînement, les formations, les réunions d'équipe et toutes autres activités. S'il devait arriver en retard ou ne pouvoir être présent, il se doit d'en aviser la personne responsable dans les plus brefs délais.

### 7. Respecter ses engagements.

- a. L'athlète respecte ses engagements pris au sein du Club. L'athlète se doit de donner son meilleur à tout entraînement et activités du club.

## Esprit sportif

---

### 8. Aider à créer un environnement propice à l'esprit sportif.

- a. L'athlète encourage en respectant les personnes autour de lui et il reconnaît le bon travail fait par les autres athlètes et les félicite.
- b. L'athlète doit conserver un esprit sportif et faire preuve d'empathie tant dans la victoire que dans la défaite.

### 9. Faire preuve d'enthousiasme, engouement et ardeur.

- a. L'athlète s'engage à s'entraîner et à « compétitionner » avec passion, intensité et qualité.
- b. L'athlète démontre une attitude positive lors des entraînements et des compétitions.

**10. Favoriser le sentiment d'appartenance.**

- a. L'athlète démontre une fierté à l'égard de sa discipline sportive.
- b. L'athlète utilise avec respect les installations et les équipements.

**SECTION C : DÉCLARATION**

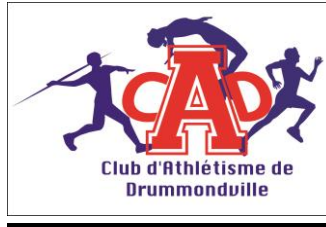
**11. Respectant ce code de conduite, l'athlète, l'entraîneur, ainsi que le parent (si l'athlète est mineur) acceptent que l'essence véritable du sport consiste à viser de toutes ses forces l'excellence et la réussite personnelle par l'entremise d'efforts honnêtes.**

- a. Je m'engage à pratiquer le sport avec intégrité, et à ne chercher à performer que par des moyens légitimes.
- b. Je promets d'apprendre, de comprendre et de respecter les règles écrites, ainsi que les conventions existantes d'esprit sportif.
- c. Je reconnais que les officiels, mes coéquipiers et mes adversaires font intégralement partie du contexte sportif et qu'ils sont tous dignes de respect.
- d. Je suis responsable de garder le contrôle de moi-même en tout temps.
- e. Je participerai avec ardeur, mais sans hostilité, et je me comporterai avec grâce dans la victoire comme dans la défaite.

**12. Le Parent, par la présente, s'engage, au même titre que l'athlète, à respecter ce code de conduite et à s'assurer que les frais d'inscription soient acquittés.**

Toute violation au code de conduite fera l'objet d'une ou plusieurs sanctions, lesquelles seront déterminées par le Club. La nature des sanctions sera déterminée en fonction du nombre de violations commises et de leurs gravités. Les sanctions pourront aller jusqu'à l'expulsion temporaire ou permanente de l'athlète.

**Signature de contrat sur la page suivante**



## Club d'athlétisme de Drummondville

### Saison 2017-2018

NOM DE L'ATHLÈTE : \_\_\_\_\_

### Les règles de conduite

Le code de conduite des athlètes permet de transmettre plus précisément les valeurs du code d'éthique du Club d'Athlétisme de Drummondville. Le code de conduite vise à décrire l'attitude et la conduite générale qui sont essentielles au bon fonctionnement de notre sport et à la création d'un climat favorable.

### Athlète :

Je reconnais avoir lu et compris les règlements du Club et je m'engage à les respecter.

Signature de l'athlète : \_\_\_\_\_

### Parent(s) :

Moi, \_\_\_\_\_, je reconnais avoir lu et compris les règlements du Club et je m'engage à les respecter.

Signature du ou des parents : \_\_\_\_\_

## Bonne saison !

⇒ Compléter cette feuille et la remettre à votre entraîneur. Vous gardez tout le reste du document expliquant le code de conduite.